

Visa pour stagiaire d'entreprise (convention et stagiaire d'information)

Convention : vous êtes un stagiaire bénéficiant d'une convention cadre entre une entreprise implantée à l'étranger, une entreprise française et le Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité. Vous venez en France pour vous former aux techniques et métiers modernes et vous perfectionner professionnellement. Vous continuez à être rémunéré par votre employeur étranger.

Stagiaire d'information : vous venez en France pour vous informer sur le fonctionnement d'une entreprise sans participer à son activité ni percevoir de rémunération

N.B. : toute demande de visa de court séjour impliquant un travail, un stage ou une formation au sein d'une entreprise implantée en France, et quelle que soit la durée de séjour, doit être accompagnée d'une autorisation délivrée par la DIRECCTE (ex-DDTEFP) qualifiant la présence de la personne au sein de la société (stagiaire, travailleur salarié).

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé
- Deux photographies d'identité récentes
- Passeport + Photocopie de ses 5 premières pages du passeport ainsi que de toutes les pages comportant des visas ou des tampons
- Hukou original (pour les ressortissants chinois) et sa traduction en français ou en anglais + Photocopie de toutes les pages et mentions du hukou
- Permis de résidence émis par les autorités compétentes de la municipalité de Shanghai, des provinces de l'Anhui, du Jiangsu ou du Zhejiang + photocopie
- Pour les étrangers résidant en Chine : visa de travail en cours de validité
- Lettre d'invitation de la société invitante en France précisant le but et la durée du séjour ainsi que le programme détaillé du séjour et la liste de tous les invités + photocopie
- Lettre de la DIRECCTE attestant de la présence du stagiaire dans l'entreprise en France (original + photocopie)
- Pour un stagiaire conventionné : convention-cadre + copie
- Lettre officielle de présentation de la société chinoise (précisant l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopieur, les fonctions exercées par le requérant, le but de la visite, la prise en charge des frais de séjour traduite si besoin en français ou en anglais + photocopie
- Licence d'exploitation de la société chinoise (copie et traduction)

- Justificatifs relatifs à vos conditions de séjour en France : hébergement et ressources, les gratifications et autres avantages en nature (logement mis à disposition par exemple) [originaux + copies]
- Réservation de billet d'avion aller-retour (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)
- Assurance médicale internationale soins/rapatriement + photocopie (uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise)